



## **Comité Technique de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes réuni jeudi 3 février 2022**

### **Déclaration liminaire lue par la CGT**

**La crise issue de la pandémie a eu au moins une vertu : la reconnaissance « en mots » de l'engagement et des compétences des agentes et des agents de la Fonction publique.**

Qui prétendrait aujourd'hui que les femmes et les hommes de l'hôpital public, celles et ceux de l'Éducation nationale, des services départementaux d'incendie et de secours perçoivent une juste rémunération ?

Et ce qui est vrai pour ces professions l'est également pour toutes celles qui œuvrent à l'intérêt général et à la protection des populations, qu'elles soient sur le devant de la scène médiatique ou non.

À l'heure où, de manière tout à fait légitime, **le pouvoir d'achat** est à nouveau la principale préoccupation de la population, les personnels des trois versants de la Fonction publique ne peuvent se contenter de discours louangeurs ou de mesures parcellaires. Pour exemple, la suspension du jour de carence, qui demeure applicable jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022, l'aide exceptionnelle « inflation » qui va être versée à certains agents sur la paie de janvier et février. Et que dire de la GIPA, aumône versée aux agents qui ont déjà atteint depuis trop longtemps l'indice terminal de leur grade ?

**Il en va aussi de l'attractivité de la Fonction publique, de sa capacité à recruter et à maintenir en son sein des agentes et des agents à la formation et à la qualification au plus haut niveau possible, dimension indispensable à la qualité du service public.**

**Des augmentations générales significatives et urgentes sont indispensables !**

**Sans attendre, il faut revaloriser le point d'indice, dont le blocage depuis maintenant 12 ans, a entraîné des pertes de pouvoir d'achat considérables. Sa valeur connaît aujourd'hui une chute vertigineuse, avec un décrochage de 13 % par rapport à l'indice des prix à la consommation.**

Sans augmentation générale des traitements, les mesures catégorielles - le plus souvent insuffisantes, - perdent très vite tout intérêt. Et les replâtrages ici ou là qui s'effectuent en recourant aux primes, ne permettent pas de compenser cette perte du fait du blocage de la valeur du point d'indice. Les primes ont un caractère aléatoire. En permettant d'individualiser les rémunérations et ce de manière croissante, elles constituent des outils de soumission à l'autorité hiérarchique du fait de leur lien avec l'évaluation annuelle. De surcroît, les primes qui constituent une part de plus en plus importante dans les rémunérations n'entrent pas dans le calcul des droits à la retraite.

.../...

**C'est pourquoi au-delà de la revalorisation du point d'indice, les primes doivent être massivement intégrées au salaire indiciaire. Cette opération est nécessaire non seulement pour les agents actifs, pour leur rémunération, mais aussi pour le calcul de leur pension au moment de leur départ en retraite.**

Aucun indice de début de carrière ne devrait aboutir à un salaire indiciaire inférieur au SMIC !

Pour ces raisons, alors que l'inflation est désormais une réalité concrète pour tous les agents, nous demandons aussi l'indexation automatique des salaires sur les prix.

En outre, n'oublions pas que plus de 60 % des personnels de la Fonction publique sont des femmes. Il faut donc en finir avec les inégalités professionnelles, et donc salariales, dont elles sont victimes. N'oublions pas davantage que plus d'un million de non titulaires et précaires travaillent dans la Fonction publique et que leur situation doit également être améliorée. Alors que les Français réclament plus de services publics, plus d'égalité pour les territoires, la déprécarisation des non-titulaires en CDD peut permettre aux services de disposer rapidement d'agents formés pour répondre aux besoins de la population.

**Venons-en à l'ordre du jour de ce comité technique.**

Nous allons une nouvelle fois évoquer **la situation sanitaire...**, sujet qui relèverait davantage d'un CHSCT, mais passons. La « 5<sup>e</sup> vague » du COVID déferle durement, avec des taux de contamination jamais observés jusqu'à présent, y compris à la DREAL. Se faire tester ou tester sa famille devient une préoccupation prégnante et incontournable pour de nombreux agents. Nous demandons donc que les stocks de tests que le ministère a d'ores et déjà constitué soient enfin mis à disposition des agents. Il nous semble aussi indispensable, à l'opposé des annonces gouvernementales, que face à des variants plus transmissibles, la protection des agents soit renforcé et qu'ils puissent disposer de masques FFP2 pour se protéger, non seulement sur leur lieu de travail, mais aussi dans les transports en commun lors de leurs déplacements.

Concernant **les réorganisations**, encore une fois, la liste des services concernés s'allonge. D'un côté, le ministère fait des grands discours sur la revue des missions qui doit permettre de donner une visibilité et des perspectives, et de l'autre on bricole à la petite semaine dans tous les coins. Il y avait déjà le démembrement de BRMPR, les transferts des laboratoires d'hydrobiologie à l'OFB, du CPCCM à la DGFIP. Pour l'ensemble des services ou des agents qui seront transférés vers d'autres structures ministérielles, nous demandons à ce que les comités techniques des administrations concernées soit réunis conjointement. Ceci afin que les représentants du personnels de la DREAL, mais aussi du service d'accueil puissent défendre au mieux les intérêts des agents.

Enfin, sur **le projet de règlement intérieur de la DREAL**, vous souhaitez repartir du projet que vous avez présenté fin 2019. Au cours des deux dernières années, le télétravail a pris une place majeure dans l'organisation de l'activité. Les plages fixes ont été « suspendues », etc. etc. Vous nous proposez des réunions informelles de travail sur ce document très important pour la qualité de vie des agents. Les réunions informelles sur un sujet aussi sensible ne peuvent convenir. Aussi, la CGT vous demande sur ce sujet l'ouverture de vraies négociations en bonne et due forme.